

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 2 octobre 2017

Question écrite urgente

Les ressources manquent à Genève, les TPG investissent à Lausanne. Quid ?

La pub lausannoise sera-t-elle « l'éolien des TPG » ?

Par le passé, des investissements démesurés ont conduit à des préjudices financiers pour des établissements publics autonomes. Personne n'a oublié la débâcle des SIG dans le domaine de l'éolien où, comme l'avait relevé la Cour des comptes, la volonté de la direction générale et du Conseil d'administration était de faire des SIG le leader de l'éolien en Suisse.

Au final, les investissements dans l'éolien ont engendré des pertes.

Les Transports publics genevois (TPG) ont perdu 7,6 millions de francs en 2016. Le 21 mai dernier, le corps électoral genevois refusait une modeste hausse des tarifs TPG qui aurait rapporté 8 millions mais qui aurait surtout permis d'asseoir les améliorations de l'offre et le maintien des TPG dans la communauté UNIRESO.

Aujourd'hui, les TPG touchent environ 57% de subventions via le contrat de prestations au lieu de 50%. Les revenus des transports ne représentent plus que 36% des produits de l'entreprise.

Tout investissement présente un risque financier, y compris le contrat remporté par la régie publicitaire des TPG auprès des transports publics de la région lausannoise (TL). Or, les sommes consenties pour gagner le marché de la pub lausannoise face à d'autres acteurs sont loin d'être anecdotiques.

Elles seraient même supérieures au montant de la perte réalisée par les TPG en 2016. Du point de vue de la gestion des risques, se pose la question de savoir quels risques financiers font peser sur les TPG cette expansion en terres vaudoises.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelle évaluation des risques a été faite avant de procéder à un tel investissement auprès des TL ? Les rendements espérés valent-ils une telle prise de risque ?*
- 2) *Quelle est la nature du contrat entre les TPG (TP Pub) et les TL ? Existe-t-il des pénalités en cas d'objectifs non atteints ?*
- 3) *Suite au développement des affaires auprès des TL, quels risques financiers maximaux pèsent en cas de surcoûts, de pertes ou d'échec sur les TPG (TP Pub) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.